

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Création d'une micro-centrale hydroélectrique sur le torrent de Pussy

Commune de La Léchère

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 30 décembre 2024, une enquête publique de 31 jours, du lundi 27 janvier au mercredi 26 février 2025 concernant la création d'une microcentrale hydroélectrique sur le torrent de Pussy, se tiendra sur le territoire de la commune de La Léchère.

Le dossier de demande d'autorisation, contenant l'étude d'impact environnemental, sera déposé en mairie de La Léchère **du lundi 27 janvier au mercredi 26 février 2025 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête publique aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).

Monsieur Guy GASTALDI est nommé commissaire enquêteur et Monsieur Roland FRANÇON, commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur siègera comme indiqué ci-dessous :

en mairie de La Léchère :

- lundi 27 janvier 2025 de 9h00 à 12h00
- mercredi 12 février 2025 de 14h00 à 17h00
- mercredi 26 février 2025 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- ✓ sur le site des services de l'État en Savoie: <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>;
- ✓ sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public sur rendez-vous.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale en mairie de La Léchère (82, Rue des Jeux Olympiques 73260 La Léchère), et par voie électronique à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête :

ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr (en précisant enquête hydroélectricité torrent de Pussy La Léchère).

Monsieur Bertrand PILOT représentant la SAS DAMONA pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : b-pilot@orange.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de La Léchère et à la Direction départementale des territoires de la Savoie – Service environnement, eau, forêts, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents pourront également être communiqués à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Savoie :

<https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.

Une information complémentaire du public sera proposée par Monsieur Gastaldi, commissaire enquêteur, en mairie déléguée de Pussy - 323 route de la Cour -Pussy - La Cour - 73260 La Léchère, le lundi 27 janvier 2025 de 14h00 à 16h00.

Un exemplaire du dossier y sera déposé et mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie déléguée de Pussy.